



testament de mon amant trop oublié
général de Paon Desbroux

l'attachement que j'ai toujours témoigné à
mes Enfants et à mes jalous et leur
conduite à mon Égard, me fait qu'ils se
conformeront à la plus scrupuleuse
exactitude à mes dernières volontés, elle
portant sur mon désir de reconnaître les
services que m'ont rendu mes nobles noirs,
mon désir est que lors de mon décès ne soient
que la vie d'une des Individus.
je prie mes Enfants de donner à Philippe
et à la femme Celeste un terrain pouvant
donner douze mille de makiis que jeterai
en bois pas trois sous les des acoups de l'église
et de leur faire à chacun une rente de
soixante piastres par an et leur donner
trois bons Esclaves et des bâtiments convenables
je desire que mes enfants aient un terrain qui
donne six mille de makiis deux Esclaves
et une annuelle de soixante piastres
et des bâtiments convenables.
je desire que la bonne amie Emilie reste sur
la plantation où elle est avec les noirs quelle
aquant à les Enfants et les Esclaves
je desire qu'ils puissent choisir leurs maîtres
je desire de faire à l'enfant une pension de trente
piastres et trois mille de makiis par an
je desire aussi qu'on lui donne une forte
régresse. Je prie Dieu
de faire à Paganus Pontion de trente
piastres et trois mille de makiis par an
et un noir pour le servir.
Je prie à Natalie une pension de trente piastres
et trois mille de makiis et une régresse pour
la servir

Donné à Paris le 24 Mars 1783 par le Notaire Public, en présence de ses Co-Notaires
 Jacques de la Roche, Notaire Public, et de ses Co-Notaires, en présence de ses Co-Notaires

H. de la Roche, Notaire Public, et de ses Co-Notaires, en présence de ses Co-Notaires
 Jacques de la Roche, Notaire Public, et de ses Co-Notaires, en présence de ses Co-Notaires

De fer à modeler ma nouvelle une
pension de cinquante piastres et quatre
milliers de malin pare au et une forte
négociation pour le servir

De fer à maudit malabard mari de
cadi le même et qu'à Paya.

De faire à Oude à Euphrasie la femme
une pension de vingt piastres à chacun et
deux milliers de malin ainsi à chacun et
une forte négociation pour les servir.

Je desire que tout le monde serve Charles mon
fils quelle a sa vie.

Je desire que qu'un ou plusieurs
ou la personne qui le désignera elle-même

Je desire que Cadet reçoive trente piastres
et deux milliers de malin et qu'il choisisse un
de mes enfants pour le servir chef lui

Je desire que si il ait le choix de
son maître, et une pension de
vingts piastres

Je desire que j'aille à telle franchise
ayant le choix de leurs maîtres, et que la
mère ait une pension de quinze piastres

Je desire que la femme ait la même franchise
et que si elle a le choix de son maître
elle ait le choix de son maître.

Je desire que Tabine gardienne des malades de
chez mon père soit traité comme natals

Je desire que on donne une pension de
mon père ait le choix de son maître.

Je desire qu'adrien et Marie ayant le
choix de leurs maîtres, et que le premier
ait une pension de dix piastres pare au.

Je desire que si un ou plusieurs ont tout
le choix de leurs maîtres avec une



pension de dix piastres au premier et
vingt piastres au service par an.

Desirant reconnaître les bons services de
mon ami Adrien qui j'ai donné à son service
je desire que tout les Enfants aient le
choix de leurs études.

je desire que par exemple un jardin ait
auprès le choix de son maître et une
pension de dix piastres par an.

je desire que martin ait le choix de son
maître, et une pension de vingt piastres
par an.

en disposition générale, tous les noirs qui
je desire pensionner avec du matériel et de
l'argent, et qui n'auront point de maître
pourront de même soit à mon jardin
du bout de l'étang, soit à Saint Louis
l'emplacement derrière celui de mon père
et on leur fera des cases convenables à
chacun.

mon Esprit et ~~le~~ ^{Donnant le choix de}
maîtres aux tous les habitants de cette
colonie et tous les noirs et hommes
est qu'on ne puisse pas Exiger de maître
qu'ils choisissent au dessus de cent piastres
par tête pour le prix de leurs Elèves,
je m'entends nullement qu'on demande
à beaucoup plus ce prix pour les esclaves
âgés. Tout excepté de cette disposition
les nommés Adrien et Marie dont on
peut porter le prix jus qu'à quatre
cents piastres les deux Ensemble, s'ils
valent ce prix au moins.

je desire que toutes les pensions soient
payées par moitié tous les six mois.

MD

j'ordonne que dans aucun cas aucun
de mes ~~Esclaves~~ Esclaves n'ait choisi un
maître ni même

être revendu par le maître et que si
ce maître venait à mourir ou à quitter
la colonie ces mêmes Esclaves pourront
de nouveau la faculté de racheter
leur maître et dans le cas les Enfants
qu'ils pourroient avoir eu, les suivront
j'ordonne que dans le mois qui suivra
mon décès il leur soit distribué aux pauvres
de mon quartier une somme de deux
millis piastres — valeur en mahi ou
argent —



Compte de la Reunion
1844-1845
1846-1847
1848-1849
1850-1851
1852-1853
1854-1855
1856-1857
1858-1859
1860-1861
1862-1863
1864-1865
1866-1867
1868-1869
1870-1871
1872-1873
1874-1875
1876-1877
1878-1879
1880-1881
1882-1883
1884-1885
1886-1887
1888-1889
1890-1891
1892-1893
1894-1895
1896-1897
1898-1899
1900-1901
1902-1903
1904-1905
1906-1907
1908-1909
1910-1911
1912-1913
1914-1915
1916-1917
1918-1919
1920-1921
1922-1923
1924-1925
1926-1927
1928-1929
1930-1931
1932-1933
1934-1935
1936-1937
1938-1939
1940-1941
1942-1943
1944-1945
1946-1947
1948-1949
1950-1951
1952-1953
1954-1955
1956-1957
1958-1959
1960-1961
1962-1963
1964-1965
1966-1967
1968-1969
1970-1971
1972-1973
1974-1975
1976-1977
1978-1979
1980-1981
1982-1983
1984-1985
1986-1987
1988-1989
1990-1991
1992-1993
1994-1995
1996-1997
1998-1999
2000-2001
2002-2003
2004-2005
2006-2007
2008-2009
2010-2011
2012-2013
2014-2015
2016-2017
2018-2019
2020-2021
2022-2023
2024-2025

je nomme pour ~~mes~~ mes ~~enfants~~ enfants les volontaires
mes fils ou mes ~~enfants~~ enfants pour remplacer
dans la colonie lors de mon décès pourvu
cependants qu'il soit au nombre de deux
dans le cas ou il n'y en aurait qu'un
j'espère que mes amis Antoine Parry, ~~ma~~
gilbert, le premier, ou s'il croit à défaut des
uns des autres voudront bien remplir la
charge de ~~mon~~ de mes volontaires ~~mon~~
avec celui de mes fils ou de mes parents qui
serai dans la colonie et je prie et prie
d'accepter un cadeau de cinq cents piastres

Deux mots en argent
royés nuls.

a Paul de Ponaparte le vingt
novembre mil huit Cents Sept.
Mont Ruine Desbaraz

M. Variet
Le Comte de Juge
Laffrey